

Articles acceptés aux postes de dépôt des déchets alimentaires :

Les articles alimentaires
Les déchets de fruits et de légumes
La viande, le poisson et les os
Les matières grasses solides (p. ex. les restes de viande, le beurre et la graisse de bacon refroidie)
Les produits laitiers (p. ex. le fromage, le yogourt et la crème sure)
Les oeufs et les coquilles d'oeuf
Le pain, les pâtes, le riz, les grains, les fèves et les céréales
Les produits de boulangerie-pâtisserie et les desserts
Les noix, les graines, les croustilles et les bonbons
Le café moulu, les filtres à café, les feuilles de thé et les sachets de thé
Les condiments et les sauces
Les restes d'assiette
Les aliments pour animaux de compagnie
Les produits de papier
Les essuie-tout et les serviettes en papier souillés de nourriture
Les assiettes en papier
Les sacs pour mets à emporter et les boîtes à pizza graisseux
Le papier ciré, le papier sulfurisé, les moules à muffin en papier
D'autres articles ménagers :
Les bâtonnets à café en bois, les cure-dents, les baguettes et les bâtonnets de sucette glacée
Les poils d'animal de compagnie et les cheveux humains
Le papier déchiqueté
Les plantes d'intérieur

Les déchets alimentaires doivent être apportés dans ce qui suit :

Des sacs en papier

Des sacs en plastique compostables certifiés par le BPI